

Rapport d'activité

du **Conseil de Développement**
de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse (CAPG)

SOMMAIRE

ÉDITO	2
Un Conseil de Développement plus que jamais acteur du territoire	
I. VISION ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE	3
1. Écouter, débattre et imaginer le territoire de demain	
II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	3 - 4
1. Organisation	
2. Composition	
3. Accueil de nouveaux membres 2025	
4. Les groupes thématiques	
III. LES TEMPS DE TRAVAIL	5
1. Séances des conseils pléniers	
2. Réunions de bureau	
IV. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS À DISPOSITION PAR LA CAPG	5
1. Moyens en personnel	
2. Moyens financiers	
IV. ZOOM SUR LA QUESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	6
V. AUTRES ACTIONS RÉALISÉES OU EN COURS	6
→ Participation aux travaux du plan local habitat (PLH)	
VI. UN ENGAGEMENT A L'ÉCHELON DÉPARTEMENTAL-NATIONAL-RÉGIONAL CNCD	7 - 8
1. CNCD	
2. Événements CNCD	
VII. UN CDD EN LIEN AVEC LES ÉLUS.ES COMMUNAUTAIRES	9
1. Les présentations des travaux aux élus.es	
2. Le séminaire du solstice d'été	
VIII. QUELQUES TEMPS FESTIFS	10
. Dîner traditionnel de fin d'année au siège de la CAPG le 18 décembre 2025	
À LA LECTURE DE CE RAPPORT	11
Annexes :	12
AVIS DU CONSEIL	
a/SANTÉ b/ECAM - EPMI	

ÉDITO

Un Conseil de Développement plus que jamais acteur du territoire

L'année 2025 confirme une dynamique profonde : le Conseil de Développement du Pays de Grasse est devenu un acteur incontournable du dialogue territorial, de l'innovation démocratique et de la co-construction avec les élus.es, les services et l'ensemble des forces vives du territoire.

Porté par l'engagement de ses membres, le CdD poursuit sa mission de réflexion stratégique, de partage d'expertise citoyenne et d'accompagnement des grandes transitions à l'œuvre dans notre intercommunalité.

Ce rapport témoigne de la diversité et de la qualité des travaux menés : groupes thématiques renforcés, autosaisines ambitieuses et jugées pertinentes, appui régulier aux communes et aux services de la CAPG, participation active aux dynamiques départementales, régionales et nationales. Les sujets traités – gestion de l'eau, santé, habitat, ingénierie, transition écologique, participation citoyenne, innovation numérique ou encore cybersécurité – illustrent l'ampleur des défis et la capacité collective à y répondre avec rigueur et créativité.

Je salue l'implication des membres du CdD, bénévoles passionnés, ainsi que le soutien de Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la CAPG, des élu-es et des services.

Je suis convaincu que 2025 marque une étape importante : un CdD toujours plus ouvert, collaboratif et résolument tourné vers l'avenir. Ensemble, poursuivons cette dynamique au service d'un Pays de Grasse équilibré, attractif et harmonieux.

Le Président, Jean-Pierre ROZELOT

I. VISION ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

ÉCOUTER, DEBATTRE ET IMAGINER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

• En 2025, le Conseil de Développement a poursuivi et renforcé sa mission de réflexion prospective, en s'appuyant sur l'expertise citoyenne, les retours d'expérience des acteurs locaux et les dynamiques de coopération engagées avec les services de la CAPG et les communes.

Il a organisé plusieurs temps d'échanges et de débats citoyens, a formulé des propositions concrètes contribuant à l'amélioration du cadre de vie, notamment dans le cadre du PLH, du PCAET et des démarches de transition écologique et démocratique.

Le CdD a travaillé sur plusieurs thématiques structurantes pour l'avenir du territoire, parmi lesquelles :

- la gestion durable de la ressource en eau, enjeu renforcé par la poursuite des travaux du groupe "Eau";
- l'élaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) et les besoins en logements adaptés ;
- la transition écologique, notamment via le groupe "Nature en Ville" et le travail engagé autour du PCAET.

En parallèle, le Conseil a répondu à plusieurs sollicitations institutionnelles, notamment :

- la saisine "Santé", dont l'avis a été adopté le 22 mai 2025 ;
- la saisine "Filière Ingénieur ECAM-EPMI", avis adopté le 22 mai 2025 ;
- l'autosaisine "PLH", avis adopté le 13 octobre 2025 ;
- le suivi de la saisine sur la cybersécurité (avis clôturé début 2025).

II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

1. ORGANISATION

Le Conseil de Développement de la CAPG s'est organisé conformément aux lois successives qui ont introduit des dispositions spécifiques les concernant, notamment la loi NOTRe du 7 août 2015 et la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019. Cette dernière stipule qu'après chaque renouvellement des conseils communautaires ou extension du périmètre de l'intercommunalité, « *le Président de l'intercommunalité doit inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public* ». Cette disposition ne concerne pas spécifiquement ce rapport d'activité, mais sera à mettre en œuvre avec les prochaines élections prévues en mars 2026. Et permet de garder en réserve l'esprit des articles L5211-10-1 et L5211-11-2 du Code Général des collectivités territoriales qui « entendent instituer un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public ».

Selon le **règlement intérieur** du Conseil de Développement, adopté par le conseil communautaire (délibération 2018_151 du 30 08 2018), notre Conseil alterne séances plénières et sessions de travail au travers de groupes thématiques, favorisant le travail collaboratif.

Les réunions se sont tenues dans les locaux de la CAPG, parfois dans les locaux professionnels des membres (merci aux PDG, qui offrent ainsi gîte et couvert de midi !) et parfois chez les membres eux-mêmes, le tout dans un esprit convivial et productif.

2. COMPOSITION

En 2025, le Conseil est composé de 26 membres, bénévoles, actifs ou retraités, issu.es de la société civile habitant.es du territoire du Pays de Grasse qui sont :

Mmes et MM. : BERTRAND Gregory, BONNICI Tancredi, BOUISSOU Stéphane, BRECCQ Guillaume, BRUN Catherine, CAMPODONICO Geneviève, COUSIN Pierre, FAGUER Joelle, HEMBISE FANTON D'ANDON Odile, GSCHWING Michel, LEICEAGA Bernard, LEROUX Sylvie, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MANGIN Antoine, MAUFROY Marc, MAYCHMAZ Jacqueline, MONVOISIN Éric, MULBIANCHI Colette, MURARD Isabelle, OTTOMBRE BORSONI Michèle, REINHARDT Serge, ROZELOT Jean-Pierre, TRIBALLIER Sylvie, USANNAZ-JORIS Philippe, WOLFF Laetitia.

Ce Conseil est présidé par M. J.P. Rozelot, selon une décision du Président de la CAPG, Monsieur Jérôme Viaud.

Le bureau du Conseil de Développement est composé de 8 membres, présidé par Monsieur ROZELOT Jean-Pierre : BONNICI Tancredi, BRUN Catherine, HEMBISE FANTON D'ANDON Odile, LEICEAGA Bernard, LUIGI Marion, MASSÉ Philippe, MONVOISIN Éric.

3. ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES 2025 :

Mmes LEROUX Sylvie, MURARD Isabelle et MM. BRECCQ Guillaume, BOUISSOU Stéphane, Serge REINHARD (en congé sabbatique à compter du 01/09/2025).

On remarquera un bon équilibre femmes/hommes au sein de ces instances.

4. LES GROUPES THÉMATIQUES

Six groupes ont été actifs en 2025, pour répondre des saisines du Président, voire de celles des services, ou des autosaisines.



III. LES TEMPS DE TRAVAIL

1. SÉANCES DES CONSEILS PLENIERS :

- Les : 17 janvier 2025, 5 février 2025, 3 avril 2025, 22 mai 2025, 11 septembre 2025, 6 novembre 2025.

2. RÉUNIONS DE BUREAU :

- Les : 21 janvier 2025, 14 octobre 2025, 2 décembre 2025.

Chaque séance et réunion de bureau ou de groupe de travail donne lieu à un compte-rendu, archivé dans les services de la CAPG.

3. ÉCHANGES AVEC LE PRÉSIDENT DE LA CAPG :

- Des moments d'étapes sont régulièrement tenus pour informer le Président de la CAPG de l'état d'avancement des travaux, comme ici, le 25 juin 2025.



IV. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION PAR LA CAPG

I. MOYENS EN PERSONNEL

En 2025, la CAPG a continué de soutenir le Conseil de Développement avec des moyens humains et financiers adaptés.

Il a bénéficié de l'expertise des services de la CAPG pour mener à bien ses missions. Les Directions de la Communication, de l'Energie et de la Mobilité, du Développement économique, de l'Habitat et du Logement, sont ainsi régulièrement sollicitées pour apporter leur expertise. Le Conseil utilise gratuitement les espaces de travail individuels et collectifs de la CAPG.

En cours d'année, l'équipe du Conseil de Développement a été renforcée par l'arrivée de Mme **Christine Roure**.

Christine en sa qualité de **chargée de mission à temps complet**, est venue ainsi consolider l'équipe déjà en place et soutenir le développement des actions du Conseil de Développement.

II. MOYENS FINANCIERS

Le Conseil de Développement ne dispose pas de fonds propres et émerge, en tant que de besoin, sur des lignes spécifiques de la CAPG.

Sachant que les membres sont tous bénévoles, la CAPG alloue un budget couvrant les dépenses annuelles nécessaires au bon fonctionnement du CdD.

Le Président du CdD, le bureau et les membres remercient très fortement le conseil communautaire et son Président, pour leur appui toujours bienveillant.

III. ZOOM SUR LA QUESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis quelques années, les enjeux autour de l'eau sont devenus prégnants pour l'ensemble des collectivités et particulièrement la nôtre.

En 2025, le groupe a continué ses actions, notamment sur les « générateurs air-eau », une solution technologique peut-être en devenir. Quelques pistes abordées :



- participer à une expérimentation avec une horticultrice du territoire grassois (ou autre), par le biais d'un carré agricole à titre expérimental mis à disposition ;
- possibilité d'associer des étudiants de Sophia Polytech et de l'ECAM-EPMI pour un stage ou un mémoire d'ingénieur. Ce partenariat permettrait d'intéresser un public plus jeune aux actions du Conseil de Développement ;
- réflexions sur la création d'ilots de fraîcheur en ville, sur la végétalisation et l'aménagement d'espaces publics comme les traverses, ainsi que des cours d'écoles ;
- problématique des réserves d'eau, notamment pour les agriculteurs du territoire, vrai sujet de réflexion dans sa difficulté de mise en œuvre.

Cette thématique, abordée au niveau national dans d'autres Conseils de Développement, permet des échanges de pratiques et d'idées.

V. AUTRES ACTIONS REALISÉES OU EN COURS

→ PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU PLAN LOCAL HABITAT (PLH) :

Avec les services techniques de la CAPG, Mmes Joelle FAGUER et Jacqueline MAYCHMAZ se sont particulièrement investies et ont pu participer aux travaux liés à l'élaboration du PLH, notamment aux ateliers partenaires du 8 novembre 2025. Le CdD reste vigilant sur la cohérence des plans d'action à l'échelle du territoire.

TABLE 2 : CONCILIER RÉPONSES AUX BESOINS ET CAPACITÉS D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE

Quels leviers pour une plus grande sobriété (foncière / énergétique) des projets ?
Comment favoriser l'acceptabilité des projets ?

Ce qui est envisagé	Propositions
Articulation SCOT/PCAET /PDU/Habitat	Travailler sur l'échelle urbanistique des projets peut permettre de donner du sens, en apportant conjointement des réponses aux enjeux d'habitat, de mobilité (très importantes sur le territoire) et d'emploi. C'est le rôle des documents d'urbanisme.
	La mixité sociale de la programmation des opérations a une grande importance dans l'acceptabilité des projets

Proposition d'avis en date du 13 novembre. Les actions se continuent sur 2025, en liaison avec les services habitat et logement de la CAPG.

Un « Essentiel » sur cette question a été rédigé et paraîtra courant 2026.

VI. UN ENGAGEMENT A L'ECHELLE DÉPARTEMENTAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

I. COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement du Pays de Grasse est membre depuis janvier 2022 de la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCdD), réseau ouvert à tous les Conseils de Développement, quel que soit leur territoire de référence - Pays, PETR, Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Métropole... (<https://conseils-de-developpement.fr/>).

Le Président J.P. ROZELOT a été élu membre du conseil d'administration, ce qui permet d'avoir une vision politique des actions menées.

Pour rappel, les missions de la CNCdD :

- Promouvoir la place des Conseils de Développement dans le paysage démocratique français,
- Développer une expertise au service du réseau,
- Assurer la valorisation, la mutualisation et la capitalisation des travaux des Conseils de Développement et faciliter le partage d'expérience.

Le Sénat a voté le 5 juin 2025 une dérogation à l'obligation de créer un Conseil de Développement. Dans le cadre de la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral pour adapter les normes aux réalités des territoires, un amendement adopté par le Sénat menace l'existence même des Conseils de Développement dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

L'article 4 ter, introduit à l'initiative du gouvernement, permettrait aux Préfets, sur demande d'une intercommunalité, de l'exempter de l'obligation légale de créer un Conseil de Développement.

Le Président de la CAPG, alerté officiellement par celui du CdD, a saisi Mme TABAROT, Députée des AM (9^{ème}), qui a alors saisi en juillet 2025 le groupe de l'Assemblée Nationale, pour désamorcer le projet en commission des Lois. Des démarches identiques ont été initiées dans les autres Conseils sous l'égide de la CNCD. Actuellement, le débat est clos, mais la vigilance reste de mise.

II. ÉVÉNEMENTS CNCD

Du 24 au 26 septembre 2025, les Conseils de Développement se sont retrouvés à Toulouse à l'occasion des 15^{es} Rencontres Nationales. Ce temps fort a rassemblé élus.es, membres et techniciens.nes autour de visites, de plénières et d'ateliers, afin de partager des expériences, d'approfondir les pratiques et de réfléchir collectivement à l'avenir de la participation citoyenne à l'échelle intercommunale à l'horizon 2026.





Chaque édition des Rencontres Nationales est un moment attendu pour celles et ceux qui font vivre la participation citoyenne dans les territoires.

À Toulouse, plus de 250 participants – membres de Conseils de Développement, élus.es, techniciens.ennes, chercheurs et partenaires – se sont retrouvés pour réfléchir à une question centrale : comment faire vivre la citoyenneté à l'échelle intercommunale ?

Cette édition s'est tenue dans un contexte de transitions multiples : transition écologique, transformation des modes de vie, évolution des intercommunalités et renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux. Autant de changements qui questionnent la place des habitants dans la décision publique et le rôle que peuvent jouer les Conseils de Développement pour maintenir le dialogue entre élus.es et citoyens.

Ces « Rencontres » ont permis de faire le point sur la situation du réseau, de confronter les expériences locales et de débattre collectivement des conditions nécessaires pour continuer à agir.

Les discussions ont été franches, souvent concrètes, parfois critiques, mais toujours animées par une même conviction : la participation n'a de valeur que si elle est utile aux territoires et si elle s'inscrit dans la durée.

Les échanges ont mis en lumière : la richesse du travail accompli par les Conseils de Développement, souvent dans la discrétion ; les difficultés rencontrées pour être reconnus, financés ou écoutés ; mais aussi la créativité et la diversité des démarches menées partout en France pour impliquer les habitants autrement.

VII. UN CDD EN LIEN AVEC LES ELU.ES COMMUNAUTAIRES

Le Président du CdD a présenté le 8 janvier 2025 au bureau communautaire l'avis sur la saisine du Président Jérôme Viaud, également Président de l'ADM06, sur le thème de la gestion et de l'anticipation aux risques cyber dans a perspective de mieux préparer les collectivités territoriales face aux risques, comme annoncé à Mandelieu dès avril 2024.

I. LES PRÉSENTATIONS DES TRAVAUX AUX ELU.ES.

Conformément à la loi NOTRe et, précisé par la loi du 27 décembre 2019, dite Loi Lecornu, le CdD du Pays de Grasse présente de manière formelle, en bureau des maires de la CAPG ses rapports et analyses. Ces actions constituent un temps fort de la vie du Conseil. Le rapport annuel d'activité est présenté par la voix du Président de la CAPG en conseil de communauté.

Ainsi, le dernier rapport d'activités 2024 a été présenté et acté (à l'unanimité) en date du 26 juin 2025 lors du conseil communautaire.

II. LE SÉMINAIRE DU SOLSTICE D'ÉTÉ

SUR LE THÈME DE « L'OLIVIER : UNE RICHESSE POUR LE PAYS DE GRASSE »

Le séminaire annuel, dit du « solstice d'été » constitue un temps fort du Conseil de Développement, car il permet, sur une thématique donnée, d'associer au cours d'une journée, les élus.es et les citoyens.nes. Ponctué par des conférences sur l'histoire de la coopérative, sur la revalorisation des oliviers de la commune, sur le projet SCOLIVE et sur l'économie circulaire appliquée à l'olive, cette journée a été un succès en termes de visibilité et d'interaction avec les élus.es et les citoyens.nes du territoire. Une visite du moulin coopératif et d'une oliveraie ont finalisé ce séminaire qui s'est tenu à St Cézaire, grâce à son maire, M. Chrétien Zédet et ses équipes.

Voir « L'Essentiel sur l'olivier en Pays de Grasse » à paraître début 2026.



VIII. TEMPS FESTIFS

1. DINER TRADITIONNEL DE FIN D'ANNÉE AU SIÈGE DE LA CAPG LE 18 DÉCEMBRE 2025

Cette soirée conviviale entre les membres est devenue au fil du temps un incontournable, qui permet au Président Jérôme Viaud, de venir partager un moment d'échanges.

Cette année, le Président du Conseil en a profité pour tirer rapidement quelques leçons de dix ans d'existence. C'est en effet le 7 décembre 2015 que le CdD de la CAPG a été officiellement installé à l'espace J.L. Lions. Un article dans Nice Matin le 13 en fait foi !

Une rétrospective de ces 10 ans est en cours d'élaboration et sera présentée en bureau des maires en 2026.

En attendant, ce dîner autour de saveurs méditerranéennes a permis aussi de présenter au Président de la CAPG un éventuel nouveau projet de développement économique pour le territoire : « le générateur air-eau », qui a été installé en salle.

Un grand merci à Gabriel et Christine pour leur support sans faille pour la réussite de ce temps convivial.



À LA LECTURE DE CE RAPPORT,

Chacun pourra voir que le Conseil de Développement (CdD) du Pays de Grasse est bien vivant ! L'année 2025 a été riche en projets, en rencontres et en idées partagées.

Le Conseil de Développement du Pays de Grasse continue d'apporter un regard utile et ouvert sur l'avenir du territoire.

Grâce à ses membres, il fait vivre le dialogue, l'échange et la participation citoyenne, essentiels pour accompagner les choix et les transitions de demain.

Nous invitons toutes les personnes désireuses de s'engager, de partager leurs compétences et de contribuer à l'intérêt général à rejoindre le Conseil de Développement et à participer à cette belle aventure collective.

Rejoignez-nous et construisons ensemble l'avenir du Pays de Grasse.

**Avis du Conseil de Développement
de la CAPG sur « La santé en Pays de Grasse :
un engagement fort contre la désertification médicale,
avec une volonté affirmée de renforcer l'offre de soins pour tous »**
Avis adopté en conseil plénier le 22/05/2025

AVANT-PROPOS

La Direction Générale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a saisi Le Conseil de Développement (CdD) en octobre 2024 pour réfléchir sur l'offre de soins à apporter sur son territoire (et au-delà), en vue de lutter contre la désertification médicale et d'améliorer l'accès aux soins de ses habitants.

Rappelons que le CdD avait, le 8 décembre 2017, organisé un colloque « e-santé » à Mouans Sartoux, dans le cadre de ses séminaires dits du « solstice », permettant aux élus.es et aux habitants de participer activement aux travaux du Conseil. Suivi par une cinquantaine de participants et animé notamment par le Prof. Pascal Staccini (CHU de Nice) et Mme G. Alajanouine (Présidente du Haut Conseil de tété-santé, de la démarche HS2 et membre correspondante de l'Académie des sciences morales et politique), ce séminaire intitulé « Mettre les habitants du Pays de Grasse au cœur d'un dispositif de santé innovant et adapté » avait permis de débattre (déjà !) autour (i) des difficultés des habitants de bénéficier d'une offre de soins conforme à leurs attentes, ainsi qu'à (ii) celles des étudiants en fin de parcours d'études médicales vis-à-vis de l'e-santé. Une courte vidéo disponible sur le site (Conseil de Développement du Pays de Grasse - voir l'onglet Colloque sur l'e-santé, disponible sur youtube.com), donne, donne la parole aux étudiants-médecins de fin de parcours (est-ce que l'e-santé est bien enseignée -dérives commerciales, intérêt pour les professionnels et les patients...) ainsi qu'aux habitants de milieu rural vis-à-vis notamment de la problématique des distances.

Le 8 octobre 2024, le sujet de cet avis a été présenté en séance plénière du Conseil par Messieurs Pierre Bornet, Maire de Cabris et Jean-François Piovesana (Directeur à la CAPG), en présence de Madame Nicole Brunn, infirmière à Saint-Vallier-de-Thiey, en tant qu'invitée.

Un groupe de travail « Santé » composé des membres suivants, Tancrede BONNICI, Sylvie TRIBALLIER, Marion LUIGI, Marc MAUFROY, Geneviève CAMPODONICO, Pierre COUSIN et Nicole BRUNIN (infirmière invitée), s'est réuni les 14 janvier 2025 et 4 mars 2025. S'en est suivi une visite de la maison de santé de Saint-Vallier-de-Thiey effectuée par Sylvie Triballier et Marc Maufroy le 20 mars 2025, avec une restitution en conseil plénier le 3 avril 2025.

Pour continuer ce parcours, des membres du Conseil participeront à l'évènement « Bien grandir – Bien vieillir » - prévu le 21 septembre 2025 à la maison de santé de Saint Vallier et organiseront une visite de celle de Valderoure.

Le présent avis a été adopté en conseil plénier le 22 mai 2025.

PS/ Cette rédaction a été effectuée sans l'aide d'un quelconque recours aux procédés de l'IA (hormis pour la recherche de références au niveau national ou d'ordre législatif par exemple).

AVIS DU CONSEIL

Attendus.

Le territoire de la CAPG ne fait malheureusement pas exception dans la pénurie constatée au niveau national, d'une offre de soins adaptée aux besoins de ses habitants. Dans une volonté de lutter contre cette insuffisance, le Département et le conseil communautaire ont mis en place par le passé diverses initiatives, comme le Bus Santé Connecté, lequel permet d'aller à la rencontre de populations isolées. Deux maisons de santé ont été ouvertes, l'une à Valderoure et l'autre à Saint-Vallier-de-Thiey, qui permettent d'améliorer l'accès aux soins.

En dépit de la persévérance affichée de tous les maires concernés par le problème de la santé de leurs administrés, force est de constater que leurs efforts n'ont pas encore été couronnés du succès attendu.

Le Centre Hospitalier de Grasse propose une large gamme de soins spécialisés, allant de la chirurgie à la médecine générale, en passant par la gériatrie et la santé mentale. Il reste cependant éloigné (en distance) des habitants des zones dites du Moyen et Haut-Pays grassois.

L'organisation régionale de la santé qui s'effectue via l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) complique quelque peu la situation, car des communes hors périmètre du territoire de la CAPG lui sont rattachées. A titre d'exemple, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Valderoure, active depuis 2007, doit couvrir territorialement 21 communes (toutes rurales), dont 7 ne font pas partie des Alpes Maritimes (2 dans les Alpes de Haute Provence et 5 dans le Var).

En conséquence, et pour aller de l'avant, le Président de la CAPG, Jérôme Viaud, a demandé dès l'automne 2024 à intégrer la compétence santé dans les attributions de la CAPG, laquelle lui a été reconnue par décision communautaire et actée par la préfecture des AM le 05 mai 2025. Parallèlement, le Conseil de Développement a été sollicité pour avis.

Rénover le paysage de la santé en Pays de Grasse

Au vu des présentations faites (voir annexe 1), des entretiens réalisés avec des professionnels de santé, et des réflexions en interne, le Conseil préconise les actions suivantes.

(Les points suivants ne sont pas établis par ordre de priorité, mais simplement listés).

1. Étoffer l'offre de spécialistes issus du milieu hospitalier grassois vers les MSP.

Bien que des spécialistes interviennent déjà ponctuellement, notamment dans les MSP, l'offre reste insuffisante pour répondre aux besoins croissants. La mise en place d'une collaboration avec l'hôpital de Grasse est envisagée pour renforcer cet accès. Le Conseil appuie fortement cette démarche, en demandant à ce que les possibilités soient mieux affichées et perçues dans les services hospitaliers. Certains sont déjà en pointe dans ce domaine (urologie par exemple) et pourraient être un vecteur encourageant par leur exemplarité. Non seulement d'ailleurs vis-à-vis des praticiens en poste, mais aussi vis-vis des internes ou stagiaires.

2. Rendre plus attractive les installations de professionnels de santé sur le territoire.

Cet aspect a été longuement débattu par le Parlement, au niveau national, par le biais d'une proposition de loi visant à encadrer l'installation des praticiens pour lutter contre les déserts médicaux. A la date de cet avis, aucun texte n'a été encore définitivement adopté, les propositions faites ne satisfaisant pas les parties.

Le Conseil préconise de ne pas rajouter de contraintes, mais de **travailler à la co-construction de projets de santé avec les acteurs locaux.**

- Pour les médecins, exercer certains jours de la semaine sur un territoire ciblé. Pour les MSP, bénéficier de consultations de l'assistant de médecine générale de l'hôpital de Grasse, par exemple, une fois par semaine également sur un territoire ciblé (cf. point 1 également).

- Intégrer davantage les équipes paramédicales, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin (à souligner le rôle des IPA -Infirmières de Pratique Avancée- qui pourraient avoir ainsi un statut valorisant (assurer un suivi après première intervention par un médecin, aller à domicile, renouveler des ordonnances, réintégrer les patients dans un parcours de soin, etc).

- Continuer l'incitation à l'installation en milieu rural, pour les nouveaux praticiens, par le biais d'aides ou d'exonérations fiscales.

²Le texte prévoyait (au 13 février 2025) que les médecins devraient obtenir l'accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) avant de s'installer, facilitant ainsi leur implantation dans les zones sous-dotées. Ce point est contesté par une partie des professionnels de santé, notamment les étudiants et internes en médecine, qui estiment que le problème central réside dans la pénurie de médecins et le manque d'attractivité du secteur libéral. La proposition de loi trans-partisane, portée notamment par Guillaume Garot, cherche à mieux répartir les médecins sur le territoire, a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 7 mai 2025 « les médecins pourraient jouir du droit absolu d'installation dans les zones en déficit, mais devraient attendre qu'un confrère s'en aille pour prendre sa place dans les territoires les mieux pourvus ». Disposition inacceptable par les syndicats qui y voient des effets contre-productifs, rendant la profession moins attractive.

Sur ce texte, voir au 15/05/2025 : https://www.assembleenationale.fr/dyn/17/textes/117b0966_proposition-loi

En parallèle, le Sénat examine une autre proposition de loi, qui propose une régulation plus souple avec des dérogations et des compensations financières.

Le 06/09/2025, l'Assemblée Nationale voté la loi d'initiative trans-partisane visant à « lutter contre les déserts médicaux » (99 pour, 9 contre, 10 abstentions), créant **une autorisation préalable à l'installation pour les médecins**, qui sera délivrée par les Agences Régionales de Santé (ARS) après un avis rendu par le conseil départemental de l'ordre compétent. Cette autorisation sera délivrée de droit dans les zones où l'offre médicale est insuffisante. En revanche, dans les **zones sur-dotées**, celle-ci ne sera délivrée **qu'à la condition qu'un autre praticien cesse son activité**, pour un départ en retraite par exemple. « **Notre santé ne peut pas dépendre de notre code postal** », a souligné Guillaume Garot à l'issue du scrutin.

- Améliorer l'offre d'équipements, en particulier pour les spécialistes (exemple cardiologues). Ce point constitue pour la collectivité une vraie difficulté financière, le financement du matériel médical requis pouvant s'avérer particulièrement onéreux.

3. Obtenir la labellisation de la maison de santé de Valderoure.

La maison de santé de Valderoure n'est pas encore reconnue comme maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce qui la rend fragile et limite l'accès aux subventions et dispositifs de soutien. Le Conseil souhaite que les parties concernées puissent accélérer les démarches pour obtenir cette reconnaissance en regroupant au moins deux médecins généralistes et un (ou une) professionnel(le) paramédical.

4. Développer la prévention et des projets pilotes.

Les actions de prévention sont encore peu déployées sur ce territoire, ce qui limite la prise en charge précoce des pathologies et l'amélioration de la santé globale de la population. Le Conseil préconise la mise à disposition de valises de téléconsultation permettant de contacter un médecin répertorié en cas de besoin, dans la continuité de ce qui est actuellement prévu dans la commune du Tignet.

D'autres projets pilotes pourraient être construits, pour des communes éloignées comme Saint-Auban et Le Mas : mise en place de permanences d'offre de soins, avec une présence infirmière sur place, tout en associant des infirmiers en pratique avancée et des consultations à distance avec les médecins (cf. également point 2.2).

5. Améliorer les dispositifs de transport.

Il s'agit d'un problème récurrent (cf. la vidéo citée dans l'avant-propos, et datant déjà de plusieurs années). Il conviendrait de poursuivre et de renforcer les initiatives existantes pour améliorer la mobilité vers les centres de soins, en mettant à disposition des agents de convivialité, un bus médical itinérant, etc. A noter toutefois que l'agent de convivialité n'a pas le droit de transporter des patients habitant hors CAPG, même si la proximité de certains villages de la CASA est indéniable. Cette incohérence peut interroger.

6. Offre de formation pour des étudiants médecins dans le cadre de Grasse-Campus.

Sur le plan local, des formations spécifiques et adaptées pourraient être envisagées pour sensibiliser les futurs diplômés aux techniques de l'e-santé et autres pratiques visant à étoffer l'accès aux soins pour tous. Le Conseil constate que dans le cadre du développement de Grasse-Campus, une réflexion pourrait être menée avec le milieu universitaire pour former des ingénieurs « e-santé » dont les plateaux techniques ont de plus en plus besoin.

7. Une meilleure structuration de la politique de santé locale via le Contrat Local de Santé Départemental, visant à réduire les inégalités et structurer une offre de proximité efficace.

RESUMÉ DES PRÉCONISATIONS ESSENTIELLES RECOMMANDÉES PAR LE CONSEIL

1. Dans un esprit de concertation et au nom de l'intérêt général, le Conseil recommande aux acteurs locaux de travailler ensemble :

- à la co-construction de projets de santé, à la mise en place de projets pilotes, notamment en télé-médecine ;
- à mieux structurer la politique de santé locale, en particulier via le Contrat Local de Santé départemental ;
- à s'intéresser également conjointement avec la Maison de santé de Valderoure au déficit de pharmacies dans le Haut Pays.

2. Obtenir la labellisation de la maison de santé de Valderoure.

3. Étoffer l'offre de spécialistes issus du milieu hospitalier grassois, notamment vers les MSP, en :
Sollicitant davantage les spécialistes pour intervenir ponctuellement en milieu rural, par le biais d'une meilleure information, voire d'aides spécifiques.

4. Rendre plus attractives les installations de professionnels de santé sur le territoire :

- en sollicitant les médecins à exercer certains jours de la semaine sur un territoire ciblé.
- en sollicitant l'assistant de médecine générale de l'hôpital de Grasse, par exemple, une fois par semaine, également dans un territoire ciblé.
- en intégrant davantage les équipes paramédicales, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin avec des IPA.
- en continuant l'incitation à l'installation en milieu rural, pour les nouveaux praticiens, par le biais d'aides ou d'exonérations fiscales.
- en perfectionnant l'offre d'équipements dans les MSP, en particulier pour les spécialistes.
- en créant des postes médico-sociaux combinés associant des activités hospitalières et des interventions en maison de santé pour attirer les jeunes médecins.

5. Améliorer les dispositifs de transport, des communes rurales vers les MSP ou l'hôpital de Grasse.

6. Travailler à une offre de formation pour les jeunes étudiants médecins, notamment sur les aspects e-santé. Cette offre pourrait être étendue à des ingénieurs « e-santé », dont les plateaux techniques ont besoin.

En conclusion.

Les maisons de santé de Valderoure et Saint Vallier possèdent des atouts indéniables : une offre de soins diversifiée, un soutien du Centre Hospitalier de Grasse (CHG) et une bonne localisation. Elles restent fragiles : un nombre encore insuffisant de praticiens et des budgets limités.

Les dispositions actuelles de l'ARS ne facilitent pas toujours le développement harmonieux de l'accès aux soins pour tous.

Appliquant ce que le législateur lui permet, le Conseil constate que l'ARS, telle que territorialisée ici, est mal adaptée à une politique «populationnelle».

La CAPG s'est positionnée de manière volontariste pour pallier les inégalités de soins constatées pour sa population. Le Conseil ne peut que soutenir cette action, et espère que les propositions faites dans cet avis retiendront l'attention des membres du conseil communautaire.

Les auteurs remercient tout particulièrement les différentes personnes sollicitées pour des entretiens sur le sujet développé dans cet avis, notamment le Docteur Colomb, Président de la CME à l'Hôpital de Grasse.

Arguments et constats présentés en conseil plénier du Conseil de Développement de la CAPG, le 08 octobre 2024 :

1. Malgré le soutien financier et l'accueil des étudiants en médecine, le territoire peine à attirer durablement des professionnels de santé.
2. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a souhaité jouer un rôle clé au niveau de la santé publique, notamment à travers des actions de prévention et la lutte contre la désertification médicale dans le Haut Pays Grassois.

Compétences exercées :

Pour la CAPG, une compétence partagée avec le Département et l'Etat. Cette thématique « santé » sera poursuivie en 2026.

- Des actions souvent réalisées en marge de l'action sociale (lutte contre les addictions, actions de prévention générale, ..).
- Une priorité la lutte contre la désertification médicale sur le Haut Pays grassois (article L. 1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Gestion immobilière de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Valderoure ;
- Aides à l'installation ou au maintien des professionnels de santé ;
- Soutien pour l'accueil des étudiants médecins généralistes ;
- Participation à la réflexion pour l'émergence d'un projet de santé de la MSP.

Le maintien et l'installation de nouveaux praticiens restent un enjeu critique. Il convient de faire face, à une population vieillissante et souvent précaire.

La population du territoire concerné est en **constante augmentation**.

Le taux de **personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules au domicile est supérieur à la moyenne régionale : 59% contre 42,3%**.

Le taux de chômage des 15 – 64 ans est **bien plus élevé qu'au niveau régional : 15,6%** (Région 13,4 %, R.P. 2019).



Les professionnels de santé de la MSP, installés sur Valderoure, interviennent sur les communes limitrophes et sur un rayon de 30 km, concernant ainsi trois départements : Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence et le Var. Ce territoire totalise 21 communes, toutes rurales :

- Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Cipières, Collongues, Escragnolles, Gars, Gréolières, Le Mas, Les Mujouls, Saint Auban, Séranon, Valderoure (Alpes Maritimes).
- Peyroules et Soleilhas (Alpes de Haute Provence).
- Bargème, Châteauvieux, La Bastide, La Martre et La Roque-Esclapon.

Organisation territoriale de la santé sur le territoire. Les communes concernées dépassent le cadre strict de la CAPG.

L'accès aux soins spécialisés reste limité : bien que des spécialistes interviennent ponctuellement, l'offre reste insuffisante pour répondre aux besoins croissants. La mise en place d'une collaboration avec l'hôpital de Grasse est envisagée pour renforcer cet accès.

Il existe un faible développement de la prévention. Les actions sont encore peu déployées sur le territoire, ce qui limite la prise en charge précoce des pathologies et l'amélioration de la santé globale de la population.

Avis du Conseil de Développement (CdD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) quant à l'implantation à Grasse d'une filière Ingénieur sous statut étudiant de l'ECAM-EPMI

Cet avis, pris sur saisine des services de la CAPG, a été émis pour ouvrir l'offre de formation ingénieur à Grasse, une demande forte émanant tant des entreprises du territoire en recherche de profils qualifiés, que des familles du bassin grassois, pour leur permettre de bénéficier d'un enseignement de haut niveau (sans contraintes de transport, logement, etc...). Le Conseil soutient la CAPG dans sa politique active de développement territorial en matière d'enseignement supérieur et de recherche. L'ECAM-EPMI, bien implantée à Grasse, est un vecteur de cette politique. Le Conseil entend montrer par cet avis sa volonté d'accompagner les entreprises locales à la recherche de formations de haut niveau, et souhaite que les instances concernées, notamment la CTI, donne un aval positif à la proposition de l'ECAM-EPMI d'ouvrir une filière Ingénieur sous statut étudiant à Grasse.

Ce présent avis a été adopté collégialement en séance plénière le 22/05/2025.

Dès décembre 2016, le Conseil de Développement (CdD) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a prôné un axe de développement universitaire, intitulé « Réinventer l'Université à Grasse - Développer l'enseignement supérieur et l'innovation », thème qui sera inscrit au Projet de Territoire de l'époque et sur lequel le CdD est légalement chargé de donner un avis pour le conseil communautaire.

Le CdD notait alors que la renommée de Grasse dans des secteurs porteurs comme celui de la parfumerie ou du luxe, contraignait la CAPG à accroître rapidement sa capacité à accueillir et à encadrer des étudiants, et surtout à repenser ses cursus universitaires et ses filières de formations professionnelles, hors de ces deux secteurs.

À ce jour, l'intérêt est toujours d'actualité. L'objectif ciblé de redynamiser le cœur de la ville par la création d'un campus associant des sites opérationnels (Grande Médiathèque...) ou en cours (complexe Martelly, Grasse-Campus 2, prévus pour 2026), en liaison et en partenariat avec le tissu entrepreneurial local, conduit Grasse à être une nouvelle plateforme éducative avec une vocation internationale. A cela s'ajoute le fait que dans un horizon proche, il deviendra nécessaire de délocaliser des sites universitaires hors des bassins niçois et sophia-antipolitain, qui sont saturés.

Le Conseil s'est plusieurs fois penché sur cette question, et a pris acte, avec satisfaction :

- (I) Du fait que la CAPG s'est dotée de compétences élargies, incluant l'Enseignement Supérieur, décision qu'il faut saluer, car relativement rare pour les Communautés d'Agglomération, et qui montre la volonté de son Président de renforcer l'axe universitaire et son volet tourné vers la formation d'ingénieurs ;
- (II) Du fait que l'Université de la Côte d'Azur, université bien classée internationalement (labelisée IDEX en 2019, reconnue comme l'une des neuf universités françaises intensives en recherche, avec forte réputation), a signé avec la CAPG, une convention cadre visant à renforcer l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire, en développant l'offre de formations en lien avec les besoins locaux, sur des sujets tels que l'insertion professionnelle, la vie étudiante et la diffusion de la culture scientifique .

Enfin, le Conseil a plusieurs fois entendu les exposés de la Société des Ingénieurs et Scientifiques de France, soulignant le manque d'Ingénieurs en France, et presque paradoxalement sur les Alpes Maritimes (AM), qui dispose pourtant d'un réseau industriel fort, avec Thalès, de nombreuses unités implantées à Sophia Antipolis, à Grasse et ses environs, etc. Si quelques 8000 ingénieurs sont actifs sur les AM, on peut évaluer, par les différents DRH des grandes entreprises, le déficit à plus de 200 actuellement, et de ce fait la demande des industriels et centres de recherches est plus importante que l'offre des diplômés (on pourra s'en convaincre en consultant par exemple les annonces de postes à pourvoir sur Sophia-Antipolis). On compte en moyenne en France environ 1 800 étudiants-ingénieurs diplômés par académie régionale. En région Côte d'Azur, ils sont environ 1000, ce qui montre la marge de progression.

Dans l'ensemble de ce contexte, l'ouverture d'une filière de l'ECAM-EPMI sous statut étudiant apparaît comme une nécessité.

Le bureau des ingénieurs IESF en Côte d'Azur et le CdD, recommandent également aux acteurs déjà en place, comme Polytech-Nice-Sophia, et en ce qui nous concerne ici, l'ECAM-EPMI, d'augmenter leur recrutement pour former des jeunes dans le domaine des énergies renouvelables, bâtiments et ville intelligente : c'est préparer l'avenir, surtout dans le contexte d'urgence environnementale que l'on sait et que la dernière crise sanitaire a une nouvelle fois souligné. L'enjeu est de maintenir et de développer des compétences sur le territoire afin d'alimenter et de faire progresser la filière énergétique dans son ensemble, des métiers traditionnels à ceux de demain. Notons en outre que l'énergie reste un axe fort du territoire : autonomie, recyclage des émissions de chaleur des usines, digitalisation des centres de production... et que les industriels locaux sont à la recherche de profils tournés vers ces thématiques.

Soulignons à ce sujet que le tissu dynamique de PME et ETI locales (hors parfumerie et luxe) plus d'une quarantaine très active, dans différents domaines, allant de l'optique de précision à la brumisation par exemple, et ce, dans le seul bassin grassois, pour environ 700 sur l'ensemble du territoire), souvent ouvertes à l'international, ont tout comme (et voire plus) les grands groupes, besoin d'ingénieurs qualifiés.

La signature récente d'une convention tripartite SUEZ-ECAM/EPMI-CAPG, en particulier sur la thématique de la réutilisation des eaux usées (avec une thèse de doctorat à l'appui) montre que la formation de généralistes sur les énergies alternatives, renouvelables et durables, sur l'exploitation, la gestion-optimisation des ressources en eau notamment, sont plus que jamais vitales pour notre territoire.

Grasse accueille une nouvelle population de jeunes capables d'apporter leur contribution à la transformation de la ville. Avec un enseignement pensé autour d'une spécialisation en ingénierie énergétique et une tradition pédagogique tournée vers l'intérêt général, l'ECAM-EPMI est bien placée pour jouer ce rôle critique sur le territoire.

Enfin, les membres du CdD et les membres IESF ont plusieurs fois entendu, lors de salons, forums, conférences... organisés dans le cadre de la Promotion des Métiers de l'Ingénieur et du Scientifique (PMIS), les familles demander une formation locale d'ingénieur, ce qui, au passage, accroîtrait la visibilité de l'ingénieur dans la société.

En conclusion, le Conseil de Développement de la CAPG préconise de mettre en œuvre par l'ECAM-EPMI, sous l'impulsion de sa Directrice Générale, Mme Ikram Darcherif, une filière ingénieur sous statut étudiant, l'école étant déjà bien implantée sur notre territoire. Il appuie les démarches effectuées auprès des autorités compétentes -notamment la CTI-, par le Président de la CAPG, Jérôme Viaud et par la Directrice du Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la CAPG, Laurence Maussang.

Remerciements :

Ce rapport d'activité a été élaboré grâce au soutien et à l'appui de tous les membres bénévoles du Conseil de Développement de la CAPG, lesquels remercient très chaleureusement l'ensemble des services qui apportent leur concours au déploiement des activités.



Conseil de Développement
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

57 avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE

cdd@paysdegrasse.fr



*Toute l'actualité du
Conseil de Développement
du Pays de Grasse !*

paysdegrasse.fr